

Prix paritaires des produits agricoles—Loi

● (1700)

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
PROJETS DE LOI PUBLICS***[Traduction]*

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'article n° 30?

Des voix: D'accord.

* * *

**LA LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS
AGRICILES****MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) propose: Que le projet de loi C-215, concernant les prix paritaires des produits agricoles, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-215 vise à établir un prix paritaire pour cinq produits agricoles consommés au Canada par les Canadiens, soit le blé, l'avoine et l'orge, le porc et le bœuf.

Selon la définition donnée dans le projet de loi, le prix paritaire est le prix fondé sur le prix de revient auquel s'ajoute un profit convenable pour les efforts que met l'agriculteur à produire la denrée en question. Pour ce qui est du blé, le prix paritaire s'appliquerait de 8 à 10 p. 100 de la production de blé puisque c'est la proportion que nous consommons au Canada. Le prix paritaire pourrait être de \$10 ou \$11 le boisseau car, selon nombre d'économistes agricoles, c'est le prix de revient d'un boisseau de blé plus un certain montant assurant un revenu convenable aux producteurs.

Le projet de loi n'impose quoi que ce soit à quiconque. Il précise qu'avant de fixer un prix paritaire, les producteurs, qu'il s'agisse des éleveurs de porc ou de bœuf devront se prononcer par voie démocratique. S'ils décident de s'opposer à ce projet, il n'y aura pas de prix paritaire, ni d'agence ni de commission de créée pour régir ce domaine. Le projet de loi est une mesure démocratique qui vise à garantir aux agriculteurs canadiens des prix pour au moins une partie de leur production.

De nombreux groupes socio-économiques jouissent de telles garanties. Les syndicats, par exemple, dont les membres bénéficient souvent d'une indemnité de vie chère. Les députés bénéficient d'une disposition prévoyant un rajustement chaque année en fonction du coût de la vie. Et bien d'autres groupes bénéficient de relèvements de salaire pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Les honoraires des médecins, des avocats et des architectes sont établis en fonction de leurs frais généraux tels que pour leur bureau et leur personnel ainsi que d'une rémunération devant leur assurer un certain niveau de vie de même qu'à leurs familles, compte tenu du travail qu'ils accomplissent pour assurer la prestation de leurs services.

Pour ma part, je soutiens que la situation des agriculteurs n'est pas différente. Ils ont un besoin de telles garanties fondées sur ce qu'ils produisent et si les agriculteurs obtiennent ces garanties, c'est l'ensemble des Canadiens qui en bénéficiera. Si les agriculteurs peuvent se permettre de dépenser davantage, les jeunes gens de nos petites villes et grandes villes trouveront du travail. Ces dépenses stimuleront l'économie

dans certaines villes comme Brantford, où la White Farm Equipment est en difficulté, où Massey-Ferguson fabrique des moissonneuses-batteuses et d'autres machines à l'usage de tous les agriculteurs canadiens.

Le projet que je propose n'est pas seulement une mesure agricole mais une mesure économique pouvant favoriser la création de nombreux emplois. Il permettra également aux agriculteurs de mieux contrôler leur destinée en leur fournissant un moyen d'intervenir sur le marché et d'avoir leur mot à dire sur les cours auxquels ils vendent un produit donné.

Je souhaite particulièrement remercier les agriculteurs de leur appui à cette idée des prix paritaires. Je tiens à remercier aussi les députés du parti conservateur et du parti libéral pour leur appui à cette idée. Peut-être pourrions-nous nous entendre cet après-midi pour renvoyer la question de ce projet de loi au comité de l'agriculture, pour qu'il l'étudie et organise des audiences publiques afin de permettre aux agriculteurs canadiens d'apporter leur contribution au débat.

Je n'adopte pas les yeux fermés tous les détails de ce projet de loi. Il est important que nous le renvoyions au comité de l'agriculture, afin de pouvoir l'étudier article par article et consulter les agriculteurs canadiens pour connaître leur opinion sur les prix paritaires. Et quoi de mieux que des audiences publiques pour consulter les agriculteurs canadiens? Le syndicat des agriculteurs, le Syndicat du blé, le mouvement agricole canadien et toutes les autres organisations agricoles et syndicats de denrées, y compris l'UPA et autres, ont tous leur mot à dire sur la façon dont ils veulent se développer.

A tous les députés qui ne sont pas en faveur des subventions, je dis que les agriculteurs qui appuient ce projet de loi ont adopté ce slogan: «La parité, pas la charité». Ce n'est pas la charité ou l'aumône qu'ils demandent.

Ce projet de loi ne prévoit pas de subventions ni de dépenses gouvernementales. Il stipule simplement que les agriculteurs obtiendront sur le marché un prix équitable pour les produits qu'ils vendent: blé, orge, avoine, porc et ainsi de suite. L'argent viendra des acheteurs.

Je vais vous donner quelques exemples de prix paritaires. D'abord, celui du blé vendu aux minoteries pour la fabrication du pain. En augmentant son prix de vente de \$5 le boisseau, la hausse consécutive de la miche de pain ne serait que de 8c. Il me semble qu'il vaudrait la peine de payer le pain 8c. de plus afin d'accorder aux producteurs de céréales servant à fabriquer ce pain \$5 de plus le boisseau.

Il y a aussi la bière. Il se trouve bien quelques députés qui boivent de la bière de temps à autre. Si l'on augmentait le prix d'une douzaine de bouteilles de 40c. dans l'intérêt exclusif des agriculteurs, ces derniers toucheraient pour l'orge de maltage \$10 de plus le boisseau. Ils obtiendraient donc une hausse de \$10 le boisseau pour cette céréale alors que la bière ne coûterait que 40c. de plus la douzaine de bouteilles. J'aurais bien d'autres exemples à donner. Les frais de production et de publicité pour les bons-primés qui figurent sur les boîtes de flocons de maïs sont plus élevés que ce que les agriculteurs reçoivent pour le maïs contenu dans ces boîtes. Autrement dit, les agriculteurs touchent une bien faible proportion des dépenses alimentaires au Canada.